

Termes de référence
Assistance technique au Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT)
République d'Haïti

Expert Junior en matière de Gestion des bassins versants
Cellule GBVRE : Gestion des bassins versants et ressources en eau

Titre	Expert Junior en gestion des bassins versants
Résumé	- Assiste l'Expert Senior de la Cellule GBVRE du Secrétariat technique du CIAT ; - En charge particulièrement des travaux de terrain et de la recherche de données (données, études, acteurs, cartes, etc.)
Durée	Deux (2) ans, dont période probatoire de trois (3) mois.
Projet	Haïti – Projet de Reconstruction des Ouvrages d'Art et de la Réduction de la Vulnérabilité (P114292, financement Banque Mondiale)

1. Contexte

Contexte national

Le 12 janvier 2010 à 16h53 heure locale, Haïti a été touché par un tremblement de terre de magnitude 7.3 sur l'échelle de Richter, à une profondeur de 10 km, suivi de plus d'une cinquantaine de répliques sismiques dont les plus fortes ont été enregistrées à 6,1 et 5,9 de magnitude (échelle de Richter). Le séisme s'est produit le long de la faille Enriquillo-Plaintain Garden, ce qui explique ses impacts dans la région sud du pays. L'épicentre s'est trouvé dans une zone densément peuplée, à Léogâne dans le département de l'Ouest d'Haïti, 17 km au sud-ouest de Port-au-Prince. Les estimations faites sur le nombre de personnes affectées par le tremblement de terre et décédées s'élèvent à respectivement au moins 3,5 millions personnes et plus de 200 000 morts. Les villes voisines de Carrefour et Jacmel ont également été touchées. Le tremblement de terre a causé la destruction massive de nombre d'infrastructures publiques et privées, y compris des hôpitaux, des écoles, des bâtiments du Gouvernement, des maisons et des routes.

Le processus de reconstruction demandera de sérieux efforts analytiques pour reconstruire la ville de Port-au-Prince, mais également pour mettre à l'ordre du jour une politique d'aménagement du territoire qui veillera à l'équilibre du développement du pays. Une des institutions haïtiennes importantes qui devra contribuer à la reconstruction est indéniablement le Comité interministériel d'aménagement du territoire.

Le Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT)

Le CIAT a été créé par arrêté du Premier Ministre publié 19 mars 2009. Le CIAT est chargé de définir la politique du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire, de protection et de gestion des bassins versants, de gestion de l'eau, de l'assainissement, de l'urbanisme et de l'équipement.

Ses principales attributions sont les suivantes :

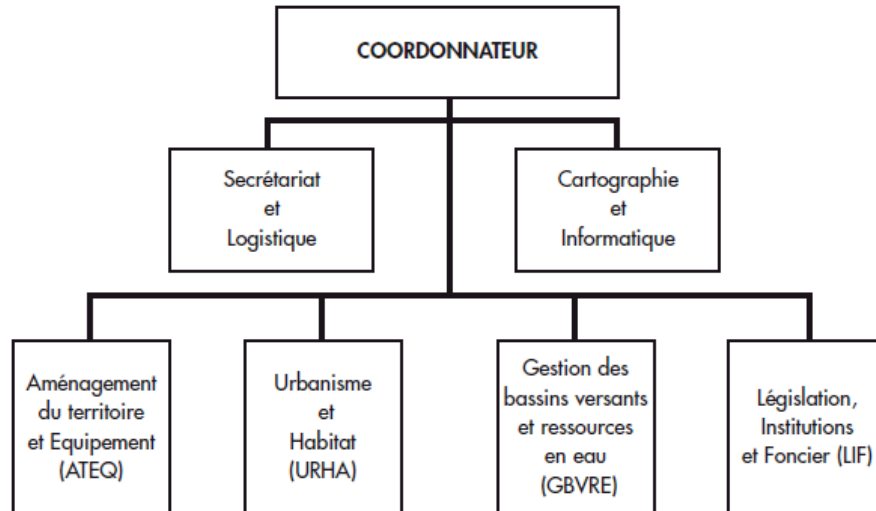
- Coordonner et harmoniser les actions du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire, de protection et de gestion des bassins versants, de gestion de l'eau, de l'assainissement, de l'urbanisme et de l'équipement ;
- Assurer la révision du cadre légal, réglementaire et institutionnel de l'aménagement du territoire ;
- Garantir une répartition des ressources (humaines, techniques et financiers) qui permet la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire et prend en compte le développement des collectivités territoriales ;
- Assurer la supervision, le contrôle et le suivi/évaluation des actions en cours sur le terrain dans les domaines concernés par ses responsabilités.

Le CIAT est assisté par un Secrétariat technique, placé sous l'autorité du Premier Ministre. Le Secrétariat technique a pour principales attributions les suivantes :

- Préparer les documents de politique et s'assurer de la mise en œuvre des orientations définies par le CIAT ;
- Recevoir, étudier et orienter tout programme ou projet d'intervention dans lesdits domaines et en analyser la pertinence par rapport à la politique et à l'architecture institutionnelle définies ;
- Veiller à la cohérence avec la Politique générale du Gouvernement des programmes et projets élaborés dans les domaines susmentionnés ;
- S'assurer d'une répartition équilibrée des services publics de base sur le territoire ;
- Veiller à la cohésion territoriale et à l'aménagement judicieux des espaces ruraux et urbains ;
- Diffuser toute information, toute décision et produire tout rapport et recommandation jugés nécessaires par le CIAT.

Organigramme du Secrétariat technique du CIAT

Le Secrétariat technique du CIAT se compose de quatre cellules techniques s'appuyant sur deux unités transversales (Gestion administrative et financière, et unité Cartographie/informatique). Il est dirigé par un Secrétaire Exécutif nommé par le Premier Ministre.



2. Objectifs de la prestation d'assistance technique

Le consultant sera mis à la disposition du CIAT et travaillera aux côtés de l'Expert Senior de la cellule GBVRE. Il accomplira les tâches listées ci-dessous (en 3) et sera placé sous l'autorité du Secrétaire Exécutif du Secrétariat technique du CIAT. Il travaillera en collaboration étroite avec les autres unités du Secrétariat technique du CIAT ainsi qu'avec l'ensemble des Ministères membres du CIAT et bénéficiera de l'appui transversal des unités Gestion administrative/financière et Cartographie/informatique.

Sa mission principale est de faire le lien avec tous les acteurs et de contribuer à la bonne fin des études menées par le CIAT avec l'appui de consultants internationaux, en particulier sur le bassin versant de Saint Marc.

3. Description de la prestation d'assistance technique

Niveau institutionnel

Assistance auprès de l'Expert Senior pour les tâches suivantes :

- Analyse du cadre institutionnel et légal de la gestion des bassins versants et des ressources en eau en Haïti ;
- Formulation de propositions de réformes institutionnelles et légales à présenter au CIAT ;
- Selon les décisions du CIAT, préparation de documents légaux et opérationnels nécessaires à la mise en œuvre des réformes prioritaires identifiées.

Niveau stratégique

- Identification et analyse des programmes et projets présents et potentiels dans le domaine de la gestion des bassins versants et des ressources en eau ;
- Lien avec tous les acteurs locaux ;
- Préparation de recommandations qui seront examinées par le CIAT
- Contribution à l'élaboration par le CIAT d'un référentiel de gestion intégrée des Bassins Versants.

Niveau opérationnel

- Suivi/capitalisation des travaux menés par les bureaux d'études et autres appuis techniques missionnés par la Banque Mondiale et les autres partenaires du CIAT; en particulier le travail mené sur le bassin versant Saint Marc ;
- Recherche des données et des études qui ont été menées sur les bassins versants et les ressources en eau ;
- Travaux de terrain si nécessaires ;
- A la demande du Secrétaire Exécutif ou du Responsable de la Cellule, représentation du CIAT à des réunions traitant notamment de projets sur la gestion des bassins versants et des ressources en eau ;
- Lien spécifique avec l'équipe de cartographie ;
- Assistance auprès de l'Expert Senior de la cellule pour toutes tâches de coordination et validation de projets.

4. Qualifications du Consultant

Le Consultant doit répondre aux critères suivants :

- Minimum de 5 ans d'expérience de gestion des bassins versants et autres domaines associés ;
- Diplôme en ingénierie, développement rural, agronomie, ou autre domaine directement lié à la question des bassins versants ;
- Bonne connaissance des aspects institutionnels et légaux de l'aménagement du territoire ;
- Bonne connaissance du contexte haïtiens et des institutions locales ;
- Qualités de prise et de conduite d'initiatives ;
- Efficacité et qualité du travail en équipe pluridisciplinaire ;
- Excellentes qualités de communication, rédaction et de présentation ;
- Capacité de mise en œuvre et suivi de projets complexes ;
- Maîtrise de Word, Excel, Powerpoint ;
- Maîtrise de la langue française (parlé, lu et écrit). Connaissance en langues créole et anglaise sont un plus.

5. Durée de la prestation d'assistance technique

La durée de la prestation est de deux (2) ans. Elle inclut une période de probation de trois (3) mois

6. Reporting

Le consultant rendra compte à de son activité sous forme de rapports trimestriels adressés au Secrétaire exécutif du CIAT et au responsable de la Cellule Bassins Versants.

Il répondra par ailleurs, dans les formes demandées à toute sollicitation du Secrétaire Exécutif du CIAT ou du Référent désigné de la Banque Mondiale.